

Le libéralisme dans tous ses États : circulation des hommes et des idées en Europe (XVIIIe-XXIe)

Séminaire de recherche exploratoire CMMC - LIRCES
en partenariat avec l'UMR IRCL de Montpellier (MSH
Montpellier)

Contacts

CMMC : Pierre-Yves BEAUREPAIRE
Pierre-Yves.BEAUREPAIRE@unice.fr

LIRCES : Marc MARTI
marti@unice.fr

CRHI :
Pierre-Yves QUIVIGUER
Pierre-Yves.QUIVIGUER@unice.fr

Texte d'orientation

Le libéralisme comme doctrine croise le champ du politique avec celui de l'économie. Les relations que l'on peut établir entre libéralisme économique et libéralisme politique sont complexes, atteignant parfois des dimensions paradoxales.

Malgré des précédents qui peuvent se situer au début de l'époque moderne, le libéralisme émerge réellement au XVIIIe, en particulier dans la pensée des Lumières européennes. D'une certaine façon, il est le produit d'une volonté de comprendre ou de découvrir les «lois naturelles» qui régissent l'économie et la politique. Ces «

lois naturelles» feront rapidement l'objet d'une diffusion dans toute l'Europe, diffusion qui se traduira paradoxalement par une territorialisation partielle de la doctrine. Le libéralisme originel va se transformer, en fonction des espaces et des temporalités, en «libéralismes» dont les derniers avatars sont sans doute les doctrines dites «néo-libérales» de nos sociétés contemporaines.

L'objectif que propose le séminaire est d'observer, d'analyser et d'interpréter les variations et les diffusions de la doctrine dans les sociétés européennes entre le XVIIIe et le XXIe siècle. Nous proposons pour cela quatre axes pour mener à bien cette recherche.

1. Comment une doctrine à visée universaliste, comme d'autres théories issues des Lumières, a pu connaître une diffusion importante, qui s'est paradoxalement traduite par une territorialisation plus ou moins marquée en fonction des époques ?

2. Quels ont été et quels sont les canaux et les acteurs de la diffusion du libéralisme ?

3. Comment et pourquoi a-t-il été mis en pratique dans la sphère politique, sociale, économique, juridique, institutionnelle des états européens et/ou des organisations transnationales ? Ce questionnement ne pourra éviter d'analyser la permanence de la doctrine depuis le XVIIIe siècle qui doit être interrogée, sans doute, à travers sa plasticité et sa capacité évolutive.

4. Quelles sont les relations entre libéralisme politique et libéralisme économique ?

Organisation

Ce séminaire exploratoire vise à développer une approche interdisciplinaire autour de la thématique choisie, en faisant notamment appel à des historiens, des

philosophes, des économistes et des juristes. Il viendra s'insérer dans l'axe 3 de la MSH Sud-Est, dans la problématique «L'Europe et ses autres». Il permettra par ailleurs de développer une collaboration avec la MSH de Montpellier (MSHM) qui développe la thématique générale «Dynamique des interactions euro-méditerranéennes» ainsi qu'avec son partenaire canadien le CIERL (Centre Interuniversitaire d'Études sur la République des Lettres, U. de Laval) pour la partie concernant l'Ancien Régime.